

La lettre du CNCEJ



Le mot du Président

A noter : **Colloque sur l'Union européenne et l'expertise de justice le 4 décembre 2015 au Sénat**

SOMMAIRE

Le colloque CNB CNCEJ du 6 mars 2015	2
Le congrès national de Strasbourg en 2016	2
Nouvelle version d'Opalexe	3
Commission Formation Conseil d'administration	3
Nouveaux présidents	4
Décès de Jean Clara	4
Partenaires dématérialisation	4

BIENNALE DE POITIERS 25-26 septembre 2015

La traditionnelle Biennale de Poitiers aura lieu à la Faculté de Droit de Poitiers sur le thème :

LE COMPORTEMENT DE L'EXPERT

sous la présidence de Monsieur le **Professeur Jean Pradel**.

Le thème choisi est le reflet de ton qu'il est coutume de donner à cette manifestation : un brin d'impertinence, un soupçon de provocation mais toujours dans le respect scrupuleux des valeurs qui animent les experts de justice.

D'ores et déjà, retenez les dates. Bulletins d'inscription disponibles très prochainement auprès de la compagnie de Poitiers.

Un nouveau conseil d'administration dont la composition vous est présentée dans la présente lettre en page 3 a été désigné par notre assemblée générale du 19 mars 2015.

Ce conseil m'a fait l'honneur de m'élire à la présidence de notre association à laquelle je succède à Marc Taccoen.

Expert de renom, homme chaleureux et franc Marc Taccoen a été un excellent président et je sais, pour avoir souvent travaillé avec lui, que le Conseil et moi-même pourrions continuer à compter sur ses compétences et son dévouement.

Les mandats de cinq administrateurs ont pris fin, ceux de Jean-Claude Archambault, Bruno Duponchelle, Marie-Louise Liger, Bertrand Steib et Annie Verrier.

Je les remercie bien sincèrement de leur précieuse collaboration au bon fonctionnement de notre Conseil au sein duquel ils ont, au cours de plusieurs mandats successifs, œuvré avec efficacité, constance et convivialité.

Les nouveaux élus, François-Xavier Andrault, Didier Cardon, Bertrand Leiceaga, Philippe Kantor et David Znaty sauront, j'en suis sûr, prendre la relève.

Le nouveau Conseil, qui reflète bien la diversité de nos origines géographiques et de nos diverses spécialités professionnelles, et le nouveau bureau auront, pour les deux ans à venir, les principaux axes suivants de réflexion et de travail :

La dématérialisation de l'expertise :

Au cours des deux dernières années des évolutions majeures ont eu lieu : le cadre juridique

des relations entre Oodrive et le CNCEJ a été défini et une nouvelle version d'Opalexe plus simple d'utilisation a été mise en chantier et est en cours de réception. Le projet, mené sur une base tripartite entre la Chancellerie, le CNCEJ et Oodrive va entrer dans une phase de déploiement.

Les formations des formateurs ont eu lieu et les compagnies pourront donc à leur tour proposer des formations à tous nos confrères.

Le rythme du déploiement sera maintenant principalement fonction de la Chancellerie et des Cours, étant rappelé que l'expertise dématérialisée ne peut, en l'état des textes, être mise en place que sur la base de l'acceptation des parties à l'expertise.

Le statut social et fiscal de l'expert :

De très longue date le Conseil national a fait valoir que le statut social des experts était régi par des textes techniquement inapplicables, inadaptés aux missions d'expertise et qui posent des problèmes de compatibilité avec la législation fiscale.

Ce constat a été repris à l'occasion de plusieurs questions parlementaires et la Cour des comptes a même recommandé en 2012 de clarifier rapidement le régime des relations sociales applicables aux régimes des expertises judiciaires. Une mission interministérielle, saisie du sujet, a dû rendre en 2014 un rapport dont le CNCEJ n'a pas été informé.

On peut cependant penser que le processus engagé va se poursuivre et espérer que le Conseil national soit entendu sur les nouveaux textes à venir.

L'expertise pénale tarifée :

La justice a besoin d'experts en matière pénale mais les rémunère

de façon quasi symbolique et dans des délais anormalement longs.

Un système aussi déséquilibré n'est pas viable.

Les candidats à l'inscription sur les listes se raréfient dans les spécialités concernées et des experts renoncent à la réinscription.

Le Conseil national devra faire valoir auprès de la Chancellerie la gravité potentielle la gravité de cette situation.

Une meilleure diffusion dans le monde judiciaire du rôle du CNCEJ :

Fort de l'adhésion de 80 compagnies d'experts pluri et mono disciplinaires, regroupant 10 000 experts, soutenu par la Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation, notre Conseil doit mieux faire connaître au monde judiciaire son rôle majeur dans la représentation du corps expertal et dans le bon fonctionnement de l'expertise.

L'expertise en Europe :

Le Conseil national a procédé au cours des deux dernières années à des jumelages avec des organisations d'experts dans plusieurs villes ou pays européens (la Belgique, Madrid et la Catalogne).

Le Conseil doit maintenant faire connaître aux acteurs de la justice en Europe les spécificités et les qualités de l'expertise française ainsi que celles de l'organisation des experts dans notre pays.

Le congrès de Strasbourg de septembre 2016 qui se tiendra dans les locaux prestigieux du Conseil de l'Europe constituera une étape importante de cette démarche.

Didier FAURY

Président du Conseil national

Congrès de Strasbourg

Le congrès de Strasbourg est entré dans sa phase de préparation avec d'une part un comité scientifique et d'autre part la compagnie des experts de Colmar qui s'est mobilisée pour l'organisation du congrès et de ses manifestations satellites.

Le congrès se déroulera au Conseil de l'Europe à Strasbourg à la fin du mois de septembre 2016, très vraisemblablement les 23 et 24 ; nous aurons confirmation prochainement de cette date.

Lors des réunions préparatoires, il fut retenu comme thème du congrès :

L'universalité de la preuve en Europe.

Le congrès débutera par une intervention sur l'histoire et les enjeux de la Communauté Européenne dans l'espace judiciaire par une personnalité politique. Nous interrogerons ensuite les grandes Cours Européennes pour connaître leurs définitions et exigences quant à l'expert et l'expertise avec intervention de la Cour pénale internationale, la Cour du Luxembourg et la Commission Européenne des droits de l'homme.

Nous traiterons ensuite de la preuve, son universalité au sens des articles 81 et 82 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne.

La preuve en expertise sera déclinée dans ses différents aspects, scientifiques, digital, statistique, la finance, l'environnement.

Nous interrogerons ensuite la Chancellerie sur la dimension européenne de la Justice du XXIème siècle.

Nous pourrions terminer par un grand débat sur l'expertise dans l'espace européen avec les compagnies avec lesquelles nous sommes jumelées pour développer nos contacts et notre collaboration.

La Compagnie des experts de Colmar s'est mobilisée avec un grand dynamisme pour nous accueillir dans les meilleures conditions de convivialité et de culture. A l'heure des vendanges, Strasbourg, ville au carrefour de l'Europe, multiculturelle et confessionnelle, est la ville idéale pour accueillir nos débats, et ce dans la plus grande convivialité grâce à nos amis de Colmar.

La date exacte sera précisée dès que possible ; une fois de plus, le congrès sera un temps fort de notre Conseil.

Bertrand LUCES

Président de la Compagnie de Colmar

Marc TACCOEN

Président d'honneur du CNCEJ

La synthèse en question(s)

Salle comble à la Maison de la Chimie !



Ce sont près de 800 magistrats, avocats et experts, venus de nombreux ressorts, qui ont 4 heures durant le 6 mars dernier réfléchi et débattu au sujet de l'utilité et du bon usage, pour la phase conclusive de l'expertise, du document de synthèse (ou du pré-rapport).

Il s'agissait de la Vème édition des rencontres maintenant annuelles sur la recherche de bonnes pratiques en matière d'expertise de justice.

Il serait illusoire de prétendre résumer dans les lignes qui suivent les exposés et les débats qui ont animé cet après-midi. Tout au plus l'ambition peut-elle être d'inciter le lecteur à prendre connaissance des Actes du colloque, dont la publication par le CNB et le CNCEJ, co-promoteurs de ces rencontres, est proche.

Après les magistrales interventions d'introduction des chefs de cour de la Cour de cassation, le Premier président Bertrand LOUVEL et le Procureur général Jean Claude MARIN, qui ont ainsi manifesté l'intérêt qu'ils portent à l'expertise, puis celles des présidents du CNB et du CNCEJ, ce sont trois tables rondes, suivies chacune de débats avec l'assistance, qui se sont succédées pour traiter des questions suivantes :

- Dans quelle mesure la pratique du document de synthèse (ou du pré-rapport) visant à éclairer les parties sur les orientations de l'expert avant l'achèvement de sa mission revêt-elle le caractère d'une obligation ? (en application des conventions en vigueur dans certains ressorts ou plus simplement dans un souci de transparence et de pleine mise en œuvre du principe de la contradiction)

- Que peuvent légitimement attendre de cette pratique

- les parties (et leurs conseils), soucieuses d'être entendues ?
- le Juge, attentif à l'efficacité de la mesure d'instruction qu'il a ordonné ?
- et l'expert qui cherche à éprouver ainsi la pertinence de ses constatations et analyses,

- Quelles peuvent être la portée, ou les suites de ce document, notamment dans la recherche d'une solution au conflit comme l'a en particulier développé le Premier président honoraire Didier MARSHALL, qui préside aujourd'hui le groupe de travail sur la justice du XXIème siècle ?

Que ce soit en matière civile ou en matière pénale, celle-ci n'ayant pas été absente, il est possible de penser que les échanges de réflexions et de propositions ont permis, outre de clarifier les concepts et les modes opératoires, de dégager des voies de progrès pour une meilleure efficacité de l'expertise. La brillante synthèse de Maître Jean Pierre FORESTIER l'a mis en évidence.

Ceci n'aurait pas été possible sans un important travail préalable auquel s'est attaché le groupe de travail qui, pendant plusieurs mois, a préparé ce colloque.

Qu'il me soit dès lors permis d'exprimer, au nom de tous, notre reconnaissance outre à ceux qui étaient présents « à la tribune » et dont on lira les interventions dans les Actes du colloque, aux autres membres du groupe de travail et en particulier à Monsieur le Bâtonnier Patrick BARRET, à Maîtres Patrick de FONTBRESSIN et Jean Michel HOCQUARD, ainsi qu'à nos confrères Annie VERRIER et Jean-François JACOB.

Prochaine édition : 11 mars 2016

Lieu : Maison de la Chimie

Thème : « L'expertise : mission, avis et usages »

Nous traiterons en particulier de la délicate question des préconisations.

Pierre Loeper

Modérateur du Colloque du 6 mars



NOUVEL OPALEXE ET BILAN DES PREMIERES FORMATIONS

Nous sommes particulièrement heureux de vous annoncer le lancement du nouvel Opalex (versions V2.1) ; les membres du comité de pilotage national se sont réunis le 30 avril et ont procédé à l'analyse des tests des fonctionnalités de cette nouvelle version et ont approuvé son lancement, à partir de maintenant Oodrive fera évoluer Opalex en intégrant des fonctionnalités prévues dans notre cahier des charges pour la V2.2 et ceux à venir une fois que cette application aura atteint un seuil significatif d'utilisateurs.

En parallèle conformément au planning, trois formations ont été organisées le 16, 22 et 23 avril dans les locaux d'Oodrive pour la mise en place du réseau des correspondants dématérialisation des compagnies. Ceux qui avaient pratiqué la dématérialisation à partir de la première version ont pu constater que la nouvelle application n'avait rien à voir avec la précédente. Les experts disposent à présent d'un outil, utilisant les technologies les plus modernes, très intuitif et agréé par la Chancellerie.

Les experts ayant suivi ces formations sont membres des compagnies suivantes : Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, CAABLE, Caen, CEPAA, CIECAP, CNAE JJA, CNEACT, CNEJMP, CNEJT, CNEMJ, Communication, Culture et Médias, Compagnie des Experts immobiliers près la Cour d'appel de Paris, Compagnie d'experts en ameublement, objet d'art et de collections près la Cour d'appel de Paris, Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Estimations Immobilières, Loyers et Fonds de Commerce, Douai, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nîmes, Versailles, Orléans, Poitiers, Reims, Riom, Rouen, Toulouse, UCECAAP, UCECAP.

Plus de 70 00 experts sont ainsi indirectement représentés.

A présent, il faut que les comités de déploiement et de coordination ainsi que les formations des futurs utilisateurs soient mis en place sous la responsabilité des présidents de compagnie pluridisciplinaire.

Le Comité technique national doit à présent suivre ce déploiement. Nous vous rappelons qu'une hot line est ouverte chez Oodrive pour toutes les informations au quotidien.



En tant qu'expert, vous devez commander votre carte disponible sur le site du Conseil national rubrique carte d'expert.

Pour information Oodrive dénombre à 40 000, le nombre de certificats déployés côté avocats et à 30 000 au sein des juridictions à nous à présent de rentrer dans le processus de dématérialisation.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet et nous remercions Oodrive pour son financement et sa réalisation.

David ZNATY
Président du Comité de pilotage

Renaud BADINA
CertEurope Oodrive

Les membres du nouveau Conseil d'administration au 19 mars 2015

Président : **Didier FAURY**
Président d'honneur : **Marc TACCOEN**
Vice-présidents : **Robert GIRAUD, Patrice GARDEL, Michel BALANDIER**
Secrétaire général : **Etienne-Philippe HECKLE**
Secrétaire général adjoint : **Patrick BERNARD**
Trésorier : **François Xavier ANDRAULT**
Trésorier adjoint : **Didier CARDON**
Conseillers du Président : **Michel CHANZY** et **Jean François JACOB**
Comité de réflexion : **Marc TACCOEN**
Commission juridique : **Emmanuel CHARRIER**
Commission Formation : **Michel COULANGE**
Commission Europe : **Patrice GARDEL**
Commission informatique : **Christian ISAAC**
Commission pénale : **Errol NUISSIER**

Comité de pilotage dématérialisation : **David ZNATY**
Comité paritaire : **Gérard PETITJEAN**
Conseiller technique en communication : **Annie VERRIER**
Conseiller technique pour le statut social et fiscal : **Bruno DUPONCHELLE**
Pole rédaction : **Patrick de FONTBRESSIN**
Pole protocole : **Etienne Philippe HECKLE**
Pole Dom Tom : **Errol NUISSIER**
Autres administrateurs : **Jean-François DAVID, Philippe KANTOR, Michel-Patrick LAGOUTTE, Bernard LEICEAGA, Bertrand LUCES, Robert MAZABRAUD, Michel NICODEME, Anne Marie PRUVOST, Jean François SCHUHL.**

COMMISSION FQE

La commission Formation et Qualité dans l'Expertise

développe une réflexion sur la formation dans le but d'améliorer la qualité des expertises confiées par les juridictions aux experts, membres des compagnies régionales.



Obligation de formation :

Chaque expert est un praticien reconnu compétent dans son activité professionnelle. Il met son savoir et sa pratique au service de la Justice lorsqu'il est désigné pour accomplir une mission d'expertise.

Tout technicien commis par une juridiction, qu'il soit expert probatoire ou quinquennal, a l'obligation légale d'acquiescer et de parfaire ses connaissances des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien.

Objet de la commission F.O.E. :

La commission Formation et Qualité dans l'Expertise (FQE) a pour vocation de fournir aux compagnies membres du CNCEJ qui le désirent, des modules de formation procédurale et de pratique.

Elle les a élaborés pour répondre efficacement et complètement à l'exigence du législateur. Ils sont librement adaptables aux besoins de formations de ces compagnies et aux spécificités locales.

Cette volonté d'être acteur de l'effectivité du procès équitable par la qualité des expertises fondée sur une pratique commune, se retrouve dans les modules de formation que propose la commission.

Copyright sur les modules :

Les modules sont assortis d'un copyright afin de les protéger de tout usage extérieur à nos compagnies et notamment de tout usage commercial.

Les membres de la commission consacrent beaucoup de temps bénévolement (travail personnel pour préparer les modules et réunions trimestrielles)

Cependant, chaque compagnie membre dispose librement de tous les modules produits par la commission avec bien entendu l'obligation de ne pas en dénaturer le contenu et d'en indiquer l'origine.

À ce jour nous avons élaboré 22 modules immédiatement utilisables et travaillons activement sur 7 autres modules. 3 nouveaux modules sont également en projet.

Comment se présentent les modules :

Chaque module se compose :

- d'un diaporama destiné à la projection (PowerPoint) complété par des commentaires réservés à l'animateur.

- un support de cours (diaporama sans les commentaires) peut être édité à l'intention des auditeurs pour prendre des notes. (disponible au format PDF)

Ces modules sont et seront régulièrement actualisés dans le respect des modifications législatives et réglementaires, de l'évolution de la jurisprudence, des arrêts de la Cour de cassation, en lien avec les obligations de formation de l'expert.

Michel COULANGE



LISTE DES COMPAGNIES EN ROUTE VERS LA DEMATERIALISATION

qui ont signé leur convention avec Oodrive

COMPAGNIES PAR COUR D'APPEL

Agen : Bertrand Saliba
Aix-en-Provence : Pierre Malicet
Amiens : Philippe Hennegrave
Angers : Antoine Martial Couvreur
Bastia : Jocelyne Bujoli
Besançon : Michel Gavat
Bordeaux : Marc Paradin
Bourges : Pascal Gauthier
Colmar : Gilles Grimault
Douai : Patrick Bernard
Fort de France : Maryse Crochemar Pelage
Grenoble : Jean Peillard
Limoges : Alain Guenegou
Lyon : Jacques Loeb/Thierry Dugelay
Montpellier : Didier Semène
Nîmes : Fallée Vera
Orléans : Gerard Lonlas
Pau : Guy Puyo
Poitiers : François Xavier Andrault
Reims : Pierre Saupique
Rennes : Jean Louis Guillou
Riom : Philippe Imbert
Rouen : Patrice Brindeau
Saint Denis de la Réunion : Philippe Tardivel
Toulouse : Charles Cruzillac
Versailles : Sylvain Devaux.

PARIS

Activités agricoles : Gérard Vincent
Ameublements objets d'art : Jean Louis Mourier
Architectes : Fabrice Victor
Estimations immobilières : Claude Lobjoie
Géomètres experts : Michel-Patrick Lagoutte
Ingénieurs : Jean Marc Casso

COMPAGNIES NATIONALES

Activités commerciales : Alain Abergel
Architectes : Michel Coulange
Biologistes : Gilbert Pépin
Communication : Bernard Denis Laroque
Ecritures : Christine Jouishomme
Transport : Jean Luc Fioux

Pensez à créer votre adresse email
prenom.nom@expert-de-justice.org
disponible sur www.cncej.org

NOUVEAUX PRESIDENTS

Agnès BAULE, Présidente de la Compagnie nationale des experts en environnement, expert en pollutions sols et eaux superficielles, en gestion de la biodiversité, gestion forestière et gestion des déchets près la Cour d'appel de Versailles, succède à Jean-Louis SEVEQUE.

Patrick DUMAIL, Président de la Compagnie des experts près les Cours administratives d'appel de Paris et Versailles, expert en menuiserie, miroiterie et vitrerie, mur rideaux et bardages près la Cour d'appel de Versailles, succède à Serge LEMESLIF.

Robert GIRAUD, Président de l'Union des compagnies d'experts près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, expert en génie civil, Gros œuvre et structure près cette même Cour, président sortant de la Cie des experts près la Cour administrative d'appel de Marseille, succède à Philippe DEWEERTD.

Philippe GOUNAUD, Président de la Compagnie des experts près la Cour d'appel d'Angers, expert architecte près cette même Cour, succède à Daniel CAILLAULT.

Thierry DUGELAY, Président de la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Lyon, expert architecte près de cette même cour, succède à Jacques LOEB.

Dominique LENCOU, Président de la nouvelle Compagnie des experts près la Cour administrative d'appel de Bordeaux, expert en diagnostic d'entreprise, en évaluation d'entreprise et de droits sociaux, en exploitation de toutes données chiffrées et analyse de l'organisation et des systèmes comptables, près la Cour d'appel de Bordeaux, succède à Bernard LEICEAGA.

Marc ROCHE, Président de la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Basse-Terre, expert en médecine légale du vivant – dommage corporel et traumatologie séquelleaire et en médecine générale près cette même Cour succède à Monsieur Errol NUISSIER.

Claude Henri RONIN, Président de la Compagnie nationale des experts maritime et plaisance, experts en navires et naval près la Cour d'appel de Paris, succède à Jérôme ROUX

Marc PUECH, Président de la Cie nationale des experts automobile qui a adhéré au Conseil en Décembre 2014 et qui était absent ce jour-là.



DECES DE JEAN CLARA



Nous avons appris avec une immense tristesse le décès de l'un de nos présidents d'honneur, Jean Clara.

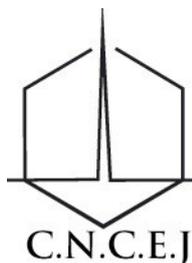
Jean Clara a été président de la Fédération de 1994 à 1997 et de la Compagnie des Experts-comptables judiciaires de 1986 à 1989.

Organisateur, visionnaire dans le domaine international, le Président Clara a marqué durablement de son empreinte la vie de la Fédération.

Tous ceux et celles qui l'ont connu se souviendront de ses grandes qualités humaines.

Nous lui rendrons hommage lors de l'assemblée générale du 11 Juin 2015 et présentons au nom de toute la communauté expertale nos plus sincères regrets à son épouse et à son fils.

Didier Faury



Conseil national des compagnies d'experts de justice

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mars 2008
10, rue du Débarcadère
75852 PARIS Cedex 17
Tel : 01 45 74 50 60
Fax : 01 45 74 67 74
Mail : cncej@cncej.org
www.cncej.org